



DECISION N° 196 - ZMBPE/DGD/ DU 08 NOV 2022

PORTANT CREATION D'UNE SUBDIVISION CONTENEURS
ET ESCORTE COTE D'IVOIRE TERMINAL

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant un Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017, portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant nomination du Directeur Général des Douanes au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la Circulaire n° 1888/SEPMBPE/DGD du 28 décembre 2017 portant organisation de la Direction Générale des Douanes ;
- Vu la Convention de Concession du deuxième Terminal à Conteneurs par le Port d'Abidjan en date du 19 décembre 2013 ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux, la **Subdivision Conteneurs et Escorte Côte d'Ivoire Terminal**, rattachée à la Division des Brigades du Port et des Régimes Spéciaux.

Article 2 : Placée sous l'autorité d'un Chef de Subdivision, la Subdivision Conteneurs et Escorte Côte d'Ivoire Terminal est chargée de la surveillance du parc à conteneurs ainsi que du suivi de tous les mouvements des conteneurs à la sortie de la guérite import et à l'entrée de la guérite export du parc à conteneurs de Côte d'Ivoire Terminal.

Article 3 : La Subdivision Conteneurs et Escorte Côte d'Ivoire Terminal comprend deux (02) Brigades :

- La Brigade Conteneurs.
- La Brigade Escorte.

1. La Brigade Conteneurs

Dirigée par un Chef de Brigade, la Brigade Conteneurs est chargée du contrôle et de la sortie des conteneurs stockés sur le parc à conteneurs de Côte d'Ivoire Terminal.

2. La Brigade Escorte

Dirigée par un Chef de Brigade, la Brigade Escorte est chargée de l'escorte des marchandises du parc à conteneurs de Côte d'Ivoire Terminal vers les autres bureaux des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux.

Article 4 : La Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux est chargée de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- DSDPSS
- Toutes les Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

